

Centre Intercommunal d'Action Sociale

APPEL A CANDIDATURE CONSEIL D'ADMINISTRATION CIAS

Dans le cadre du renouvellement du **Conseil d'administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale de Sablé-sur-Sarthe (CIAS)**, et conformément aux articles **L.123-6** et **R.123-11** du **Code de l'action sociale et des familles**, les associations suivantes sont invitées à proposer des candidats :

- associations familiales (propositions transmises par l'Union Départementale des Associations Familiales – UDAF),
- associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions,
- associations de retraités et de personnes âgées,
- associations de personnes handicapées.

Chaque association candidate devra répondre **avant le 30 avril 2026** et devra proposer une liste de **3 membres**, en privilégiant les membres élus de l'association, rangés par ordre de priorité, parmi lesquels seront désignés les futurs membres du Conseil d'Administration.

Pour que les candidatures soient retenues, les postulants proposés par les associations doivent répondre à plusieurs critères :

- Être officiellement mandatés par l'association qu'ils représentent ;
- Démontrer l'appartenance de l'association à l'une des 4 catégories légales de représentation ;
- Le siège ou l'activité réelle de l'association doivent être localisés sur la Communauté de Communes du Pays Sabolien ;
- Mener de façon régulière, des actions de prévention, d'animation ou de développement social sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays Sabolien ;
- Ne pas être fournisseurs de biens ou de services du CIAS, ni entretenir aucune relation de prestation à l'égard du CIAS ;
- Ne pas être membres du Conseil Communautaire.

Le dossier de candidature devra comporter, conformément à l'article L.123-6 du CASF :

- Une lettre de candidature signée du président de l'association indiquant la catégorie (association) familiale, d'insertion, de retraités ou de personnes en situation de handicap) pour laquelle l'association candidate ainsi que la désignation nominative des 3 personnes proposées comme représentantes, inscrites par ordre de préférence et en privilégiant les membres élus de l'association (pas de salariés) ;
- Un extrait des statuts ;
- Le récépissé de déclaration en préfecture ;
- La composition du bureau ;
- Un rapport synthétique des activités en lien avec la thématique concernée ;

Les associations peuvent formuler leur proposition de candidature, par écrit, en déposant leur dossier à l'attention de Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Pays Sabolien,

avant le 30 avril 2026

- à l'accueil de l'Hôtel Communautaire – 3, Place Raphaël Elizé - 72300 Sablé-sur-Sarthe
- ou en l'adressant par mail : ccas-cias@sablesursarthe.fr

Dans l'attente de vos candidatures, nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos salutations distinguées.

Daniel CHEVALIER
Le Président

